

LE CYCLE DE LA QUALITE

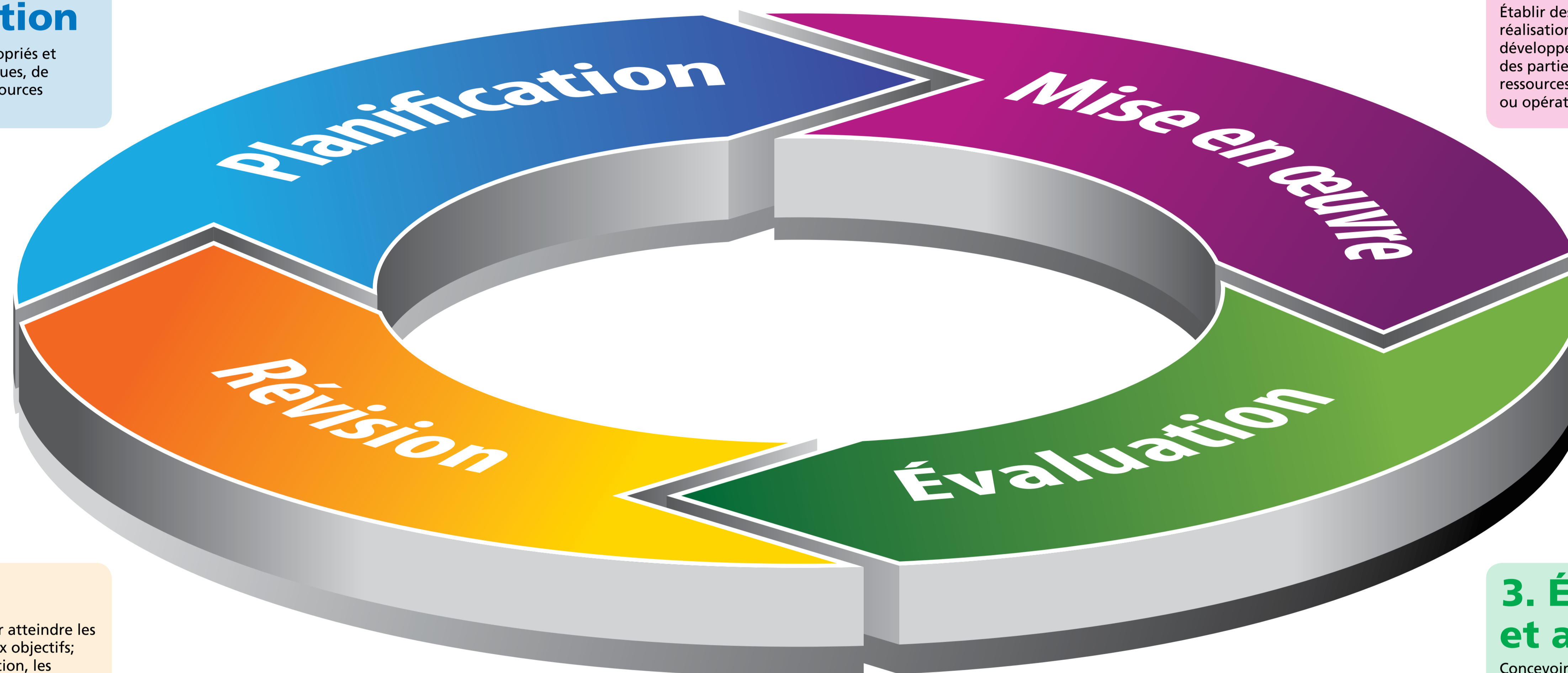
du cadre européen de référence pour l'assurance de la qualité dans l'enseignement et la formation professionnels

1. Objectifs et planification

Définir des objectifs clairs, appropriés et mesurables en termes de politiques, de procédures, de tâches et de ressources humaines.

2. Mise en œuvre

Établir des procédures pour assurer la réalisation des objectifs (par exemple, développement de partenariats, participation des parties prenantes, affectation de ressources et procédures organisationnelles ou opérationnelles).



4. Révision

Développer des procédures pour atteindre les résultats fixés et/ou les nouveaux objectifs; à l'issue de l'analyse de l'évaluation, les principales parties prenantes mènent des entretiens et des analyses afin d'élaborer des procédures pour le changement.

3. Évaluation et analyse

Concevoir des mécanismes d'évaluation des réalisations et des résultats par la collecte et le traitement de données dans le but d'établir un bilan en connaissance de cause.

INDICATEURS DE LA QUALITÉ

- 1. Utilité des systèmes d'assurance de la qualité pour les prestataires de services d'EFP**
 - Proportion de prestataires de services d'EFP appliquant des systèmes internes d'assurance de la qualité définis par la législation/de leur propre initiative
 - Proportion de prestataires de services d'EFP certifiés
- 2. Investissement dans la formation des enseignants et des formateurs**
 - Proportion d'enseignants et de formateurs participant à une formation complémentaire
 - Montant des fonds investis
- 3. Taux de participation aux programmes d'EFP**
 - Nombre de participants aux programmes d'EFP, en fonction du type de programme et des critères individuels

- 4. Taux d'achèvement des programmes d'EFP**
 - Nombre de personnes ayant achevé avec succès/abandonné des programmes d'EFP, en fonction du type de programme et des critères individuels
- 5. Taux de placement dans le cadre des programmes d'EFP**
 - Sort des apprenants de l'EFP à un moment donné après l'achèvement d'une formation, en fonction du type de programme et des critères individuels
 - Proportion d'apprenants employés à un moment donné après l'achèvement d'une formation, en fonction du type de programme et des critères individuels

- 6. Utilisation sur le lieu de travail des compétences acquises**
 - Informations sur l'emploi obtenu par les personnes qui ont achevé une formation, en fonction du type de formation et des critères individuels
 - Taux de satisfaction des travailleurs et des employeurs à l'égard des compétences/qualifications acquises
- 7. Taux de chômage en fonction des critères individuels**
- 8. Prévalence de groupes vulnérables**
 - Pourcentage de participants à l'EFP, classés comme appartenant à des groupes défavorisés (dans une région donnée ou dans un bassin d'emploi donné), par âge et par sexe
 - Taux de réussite des groupes défavorisés, par âge et par sexe

- 9. Mécanismes d'identification des besoins en formation du marché du travail**
 - Informations sur les mécanismes mis en place pour définir l'évolution de la demande à différents niveaux
 - Preuve de leur efficacité
- 10. Systèmes utilisés pour promouvoir un meilleur accès à l'EFP**
 - Informations sur les systèmes existants aux différents niveaux
 - Preuve de leur efficacité